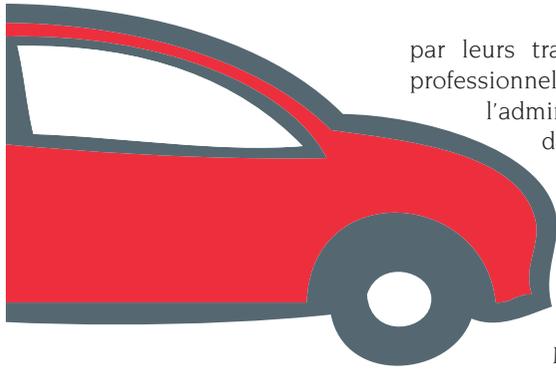




Plan de mobilité de l'Administration: nouveaux emplacements Mobility à Pully



Outre l'emplacement Mobility au parking Pré de la Tour, le territoire communal accueille depuis peu **trois nouveaux véhicules Mobility**: deux sont stationnés devant le bâtiment communal de la **Damataire** et le troisième se trouve au parking du **Pré-de-la-Cure**.

Il s'agit là de l'une des mesures mises en place, dès mars 2010, par l'administration communale, dans le cadre de son plan de mobilité d'entreprise.

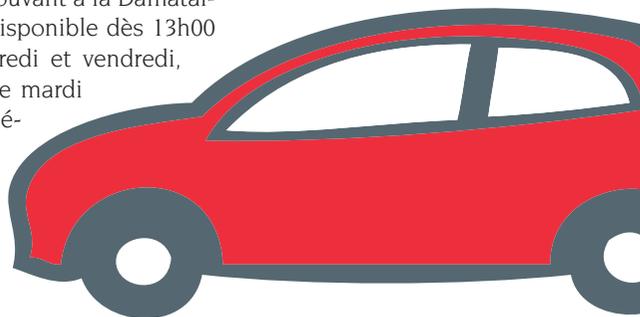
En effet, les collectivités publiques, tout comme les entreprises, ont le pouvoir, et d'une certaine façon le devoir, d'influencer les flux de trafic que génèrent leurs employés

par leurs trajets pendulaires et professionnels. La volonté que l'administration bénéficie d'un plan de mobilité s'inscrit dans la démarche de développement durable définie dans le programme de législature de la Municipalité, qui a ainsi souligné l'importance qu'elle lui accorde et sa volonté de montrer l'exemple à Pully.

Ces trois véhicules Mobility sont réservés à l'usage des employés communaux. Cependant, ils sont à **disposition de tous les membres Mobility de 17h00 à 7h00 ainsi que le week-end**. L'un des deux véhicules se trouvant à la Damataire est même disponible dès 13h00 le lundi, mercredi et vendredi, et dès 14h00 le mardi et jeudi. Conséquente avec ses efforts envers l'environnement, la commune

paie 2 centimes par kilomètre au titre de compensation d'émission de gaz carbonique (CO₂).

Le plan de mobilité mis en place par l'administration prévoit d'autres mesures telles que : la mise à disposition de vélos électriques au Prieuré et à la Damataire pour les déplacements professionnels des employés, une subvention pour les transports publics, un subside sur l'achat d'un vélo électrique pour les trajets professionnels. La Ville de Pully a également introduit un loyer pour les employés communaux et cantonaux stationnant leur véhicule dans les parkings d'Arnold Reymond, des Alpes et de la Damataire.



RECENSEMENT FÉDÉRAL 2010

Le recensement 2010 sera une étape importante dans la simplification des relations entre les individus et l'administration communale, cantonale ou fédérale. L'harmonisation des registres existants, sous l'égide de la Loi sur l'harmonisation des registres, permettra en effet de recenser de manière identique tous les habitants de la Suisse. Ainsi, la transmission des données se fera désormais exclusivement par informatique, par exemple lors de statistiques, car la base de saisie sera universelle. L'essentiel du système repose sur le registre du Contrôle des habitants et sur le Registre cantonal des bâtiments et des logements, qui doivent tous deux être harmonisés.

La Ville de Pully, à l'instar des Communes de Belmont et de Paudex, a mandaté la Poste pour réaliser le recensement fédéral 2010, cette dernière bénéficiant d'un vaste réseau sur le terrain. La Poste **pourrait être amenée, dès début mars, à demander aux habitants de Pully**, propriétaires et locataires, via un questionnaire ou lors d'une visite d'un de ses représentants, porteur d'une carte de légitimation, **certaines informations** personnelles, notamment :

- le nom et prénom
- L'adresse du logement à Pully
- Le nom et prénom des occupants locataires
- L'affectation du logement
- La situation du logement sur l'étage, si plusieurs dans le bâtiment (à gauche, à droite)
- La surface habitable
- Le nombre de pièces

Pour de plus amples informations, consulter le site internet du Canton de Vaud: <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/harmonisation-des-registres-lhr/> et si des questions subsistaient, il est possible de contacter l'Office de la population de la Ville de Pully au 021 721 31 38.

Un plan de mobilité, pour quoi faire ?

Les différents volets du plan mis en place par la Ville de Pully découlent d'une volonté ayant valeur d'exemple.

Prôner les transports publics et participer à leur développement dans une mesure financière importante ne suffit pas à remplir trains, trams et autres bus.

Afin d'inciter le personnel communal à adhérer à cette vision,

il faut lui assurer, entre son domicile et son lieu de travail, des possibilités alternatives à un déplacement en voiture. D'où la mise en place d'une politique de stationnement, de moyens de déplacement « doux » comme les vélos électriques et surtout du lancement, aujourd'hui, de véhicules Mobility destinés à tout besoin professionnel.

Cet élément vital pour le succès du plan de mobilité de l'Administration doit être utilisé intelligemment et la Municipalité sait pouvoir compter sur l'engagement de chacun et chacun pour le rendre efficace et exemplaire.

A nous tous d'en assurer le bon fonctionnement !

J.-F. Thoney
Syndic de Pully